

BTS Management Commercial Opérationnel 2024-2026

1351 h (formation à distance incluse)

du 20/08/2024 au 30/06/2026

1ère année

2024												2025																							
août			septembre			octobre			novembre			décembre			janvier			février			mars			avril			mai			juin			juillet		
jeu 1			dim 1		mar 1	7	ven 1		dim 1		mer 1		sam 1		mar 1	7	jeu 1		dim 1		mar 1	7	jeu 1		dim 1		mar 1	7							
ven 2			lun 2		mer 2	7	sam 2		lun 2		jeu 2		dim 2		mer 2	7	ven 2		lun 2		mar 2	7	jeu 2		lun 2		mer 2	7							
sam 3			mar 3	7	jeu 3	S40	7	dim 3		mar 3	7	ven 3		lun 3		jeu 3	S14	7	sam 3		mar 3	7	jeu 3		mar 3	7	jeu 3	S27	7						
dim 4			mer 4	S36	7	ven 4		lun 4		mer 4	S49	7	sam 4		mar 4	S06	7	7	dim 4		mer 4	S10	7	7	dim 4		mer 4	S23	7						
lun 5			jeu 5		sam 5		mar 5	7	jeu 5		dim 5		mer 5	S06	7	7	7	sam 5		lun 5		mer 5	S10	7	7	lun 5		jeu 5	7						
mar 6			ven 6		dim 6		mer 6	S45	7	ven 6		lun 6		jeu 6		dim 6		mer 6	S19	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
mer 7			sam 7		lun 7		jeu 7		mer 7		dim 7		mer 7	S02	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
jeu 8			dim 8		mar 8	7	ven 8		dim 8		mer 8	S02	7	sam 8		mar 8	S15	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
ven 9			lun 9		mer 9	S41	7	sam 9		lun 9		jeu 9		dim 9		mer 9	S15	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
sam 10			mar 10	7	jeu 10		dim 10		mar 10	7	ven 10		lun 10		jeu 10	S07	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
dim 11			mer 11	S37	7	ven 11		lun 11		mer 11	S50	7	sam 11		mar 11	S07	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
lun 12			jeu 12		sam 12		mar 12	7	jeu 12		dim 12		mer 12	S07	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
mar 13			ven 13		dim 13		mer 13	S46	7	ven 13		lun 13		jeu 13		mer 13	S11	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
mer 14			sam 14		lun 14		jeu 14		sam 14		mar 14	S03	7	ven 14		jeu 14		7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
jeu 15			dim 15		mar 15	7	ven 15		dim 15		mer 15	S03	7	sam 15		mar 15	S16	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
ven 16			lun 16		mer 16	S42	7	sam 16		lun 16		jeu 16		dim 16		mer 16	S16	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
sam 17			mar 17	7	jeu 17		dim 17		mar 17	7	ven 17		lun 17		jeu 17	S08	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
dim 18			mer 18	S38	7	ven 18		lun 18		mer 18	S51	7	sam 18		mar 18	S08	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
lun 19			jeu 19		sam 19		mar 19	7	jeu 19		dim 19		mer 19	S08	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
mar 20			ven 20	7	dim 20		mer 20	S47	7	ven 20		lun 20		jeu 20		mer 20	S12	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
mer 21	S34	7	sam 21		lun 21	7	jeu 21		sam 21		mar 21	S04	7	ven 21		jeu 21		7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
jeu 22			dim 22		mar 22	7	ven 22		dim 22		mer 22	S04	7	sam 22		mar 22	S17	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
ven 23			lun 23		mer 23	S43	7	sam 23		lun 23		jeu 23		dim 23		mer 23	S17	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
sam 24			mar 24	7	jeu 24		dim 24		mar 24	7	ven 24		lun 24		jeu 24		mer 24		7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
dim 25			mer 25	S39	7	ven 25		lun 25		mer 25	S52	7	sam 25		mar 25	S09	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
lun 26			jeu 26	7	sam 26		mar 26	7	jeu 26		dim 26		mer 26	S09	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
mar 27			ven 27	7	dim 27		mer 27	S48	7	ven 27		lun 27		jeu 27		mer 27		7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
mer 28	S35	7	sam 28		lun 28		jeu 28		sam 28		mar 28	S05	7	ven 28		jeu 28		7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
jeu 29			dim 29		mar 29	S44	7	ven 29		dim 29		mer 29	S05	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
ven 30			lun 30		mer 30		sam 30		lun 30		jeu 30		dim 30		mer 30	S18	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
sam 31					jeu 31		mar 31		mar 31		ven 31		ven 31		lun 31		sam 31		7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7						
49			56			77			56			42			56			63			56			77			63			77			49		

Fermeture CFA
 En Entreprise
 Formation au centre

BTS Management Commercial Opérationnel 2024-2026

1351 h (formation à distance incluse)

du 20/08/2024 au 30/06/2026

2^e année

2025					2026																																		
août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet																												
ven 1	lun 1	mer 1	jeu 2	ven 3	dim 3	lun 4	mer 5	jeu 6	ven 7	dim 7	lun 8	mer 9	jeu 10	ven 11	dim 11	lun 12	mer 13	jeu 14	ven 15	dim 15	lun 16	mer 17	jeu 18	ven 19	dim 19	lun 20	mer 21	jeu 22	ven 23	dim 23	lun 24	mer 25	jeu 26	ven 27	dim 27	lun 28	mer 29	jeu 30	ven 31
42	63	70	49	42	56	77	49	70	63	35	0																												

Fermeture CFA

En Entreprise

Formation au centre

Dates prévisionnelles examens

Edité le vendredi 27 oct. 2023



INFORMATIONS AUX CANDIDATS

BTS Management Commercial Opérationnel | BTS MCO

RNCP n° 34031

A LIRE ATTENTIVEMENT



Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail entre un salarié¹ et un employeur. Son objectif est de former le salarié en vue d'acquérir une qualification professionnelle validée par un Diplôme ou un Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

L'apprenti est salarié de l'entreprise. Il est donc soumis aux mêmes droits et aux mêmes obligations que tout salarié de l'entreprise.

L'apprenti doit respecter le calendrier de formation, être présent à tous les cours et se présenter aux examens finaux. **Le temps de formation est du temps de travail effectif.**

En cas d'absence, il doit justifier celle-ci par un arrêt de travail ou la validation d'un congé légal (hors congés payés).

Les congés payés de l'apprenti ne peuvent être pris pendant les périodes en centre de formation.

L'examen de la candidature au CFA Groupe Saint Jean

Les conditions d'accès au BTS MCO :

- Etre titulaire d'un Baccalauréat
- Être éligible au contrat d'apprentissage (16 à 29 ans - pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)

La candidature doit être impérativement déposée en ligne, via le lien suivant ou en flashant le QR Code :

<https://polesup-lasalle.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

Documents à déposer :

- lettre de motivation
- curriculum vitae
- photo d'identité (format JPEG)
- 3 derniers bulletins de notes
- diplômes et/ou certificats déjà obtenus pour les BAC à BAC+3
- relevés de notes d'examens
- carte d'identité ou titre de séjour
- votre numéro d'é CPAM (attestation de droit ameli.fr)
- précédent contrat d'apprentissage, si concerné



1^{re} étape de sélection : si la candidature est recevable (dossier instruit par la commission de recrutement), un **entretien de motivation** pour présenter son projet d'entrée en BTS est organisé.

2^e étape de sélection : le candidat sera, soit ADMIS, soit placé sur une LISTE D'ATTENTE, soit NON ADMIS.

Dans tous les cas, la décision sera communiquée par écrit par la commission de recrutement.

Désistement d'un candidat : le candidat devra prévenir le CFA, à alternance@groupe-saintjean.fr, le plus rapidement possible et prévenir le cas échéant l'entreprise sollicitée, ceci afin de laisser la place aux autres candidats.



¹ L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire

La rémunération | les grandes lignes

REMUNERATION BRUTE MENSUELLE MINIMALE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE				
Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)
2 ^e année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)
3 ^e année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)

* correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.

Information extraite de www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918

Le temps en formation est du temps effectif de travail, donc inclus dans la rémunération mensuelle.

S'il y a changement de tranche d'âge en cours d'année, le nouveau salaire est applicable sur le mois suivant la date d'anniversaire.

La recherche de l'entreprise

Le candidat, acteur de son projet, fait ses propres recherches d'entreprise.

Les candidats admis en formation seront mis en relation avec les entreprises partenaires du CFA.

Le coût de la formation du BTS MCO varie selon la branche professionnelle de l'entreprise. Il est pris en charge par l'OPCO auquel l'entreprise adhère et varie de 6 000 € à 7 263 € par an.

La préparation à l'entretien d'embauche

En amont

- Préparer son CV et sa lettre de motivation
- Avoir la fiche descriptive de la formation, le calendrier d'alternance, le formulaire Attestation d'engagement, le document Modalités financières et administratives et le Tableau de recensement des activités
- Avoir les noms et coordonnées de la Référente de formation et du Chargé de Relations Entreprises du CFA
- Avoir un tableau de prospection et de contacts entreprises pour le suivi et la relance
- Avoir la copie du contrat d'apprentissage précédent, si déjà bénéficiaire d'un apprentissage

En entretien

- Donner un exemplaire de son CV et de sa lettre de motivation au recruteur
- Argumenter son choix de l'alternance, son projet professionnel et de formation
- Présenter les modalités et la durée de la formation
- Transmettre au recruteur, la fiche de formation, le calendrier d'alternance, le formulaire Attestation d'engagement, le document Modalités financières et administratives (afin que l'employeur soit informé des coûts) et le Tableau de recensement des activités
- Communiquer au recruteur, les coordonnées de la Référente de formation et du Chargé de Relations Entreprises du CFA

Des informations complémentaires

www.service-public.fr

www.agefiph.fr

www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil

Vos contacts BTS MCO au CFA Groupe Saint-Jean



L'équipe du CFA reste à votre disposition

Référente de formation BTS MCO

Chargé de Relations Entreprises

Directrice Adjointe du Centre de formation

Assistante Alternance

| Hélène HENRY

| Antoine LETUVÉE

| Soazig DOUCIN

| Elisabeth FERDY

| alternance@groupe-saintjean.fr

| henry.h@lyceedelasalle.fr

| a.letuvee@groupe-saintjean.fr

| s.doucin@groupe-saintjean.fr

| e.ferdy@groupe-saintjean.fr

| 02 99 87 12 12

| 02 99 87 12 12

| 06 19 17 41 34

| 06 34 90 05 87

| 02 99 87 12 12



Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail entre un salarié¹ et un employeur. Son objectif est de former le salarié en vue d'acquérir une qualification professionnelle validée par un Diplôme ou un Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

L'apprenti est salarié de l'entreprise. Il est donc soumis aux mêmes droits et aux mêmes obligations que tout salarié de l'entreprise.

L'apprenti doit respecter le calendrier de formation, être présent à tous les cours et se présenter aux examens finaux.

Le temps de formation est du temps de travail effectif et compte dans l'horaire de travail.

Les congés | Les principaux

Congés payés

L'apprenti a droit aux congés payés légaux, c'est-à-dire 5 semaines de congés payés par an. S'il a moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, l'apprenti peut demander des congés supplémentaires sans solde, dans la limite de 30 jours ouvrables par an.

Congés pour la préparation à l'examen

Pour la préparation de ses épreuves, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.

Le coût de la formation

Le coût de la formation du BTS MCO est administré par l'OPCO de l'entreprise et varie de 6 000 € à 7 263 € par an, selon la branche professionnelle de l'entreprise. Le CFA Groupe Saint-Jean ne pratique pas de reste à charge pour l'employeur.

La rémunération | Les grandes lignes

L'Employeur rémunère l'alternant selon la réglementation en vigueur du contrat. S'ajoutent, les charges sociales selon les dispositions légales (ex. cotisation mutuelle entreprise, remboursement frais de transport...) et le cas échéant toute autre disposition due aux accords de branches et d'entreprise (se rapprocher de son service comptabilité ou RH).

☛ **Le temps en formation est un temps de travail effectif, donc inclus dans la rémunération mensuelle.**

REMUNERATION BRUTE MENSUELLE MINIMALE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ⁽¹⁾				
Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel ⁽²⁾)	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel ⁽²⁾)
2 ^e année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel ⁽²⁾)	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel ⁽²⁾)
3 ^e année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel ⁽²⁾)	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel ⁽²⁾)

(1) réduction totale des charges patronales et réduction partielle des charges salariales

(2) correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée. S'il y a changement de tranche d'âge en cours d'année, le nouveau salaire est applicable sur le mois suivant la date d'anniversaire. Pour la rémunération d'un salarié en situation de handicap, se reporter à www.agefiph.fr

Information extraite de www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918

¹ L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Les aides aux entreprises

L'aide à la signature d'un contrat avec un apprenti bénéficiant d'un RQTH s'élève pour l'entreprise à 3 000 €, proratisés en fonction de la durée du contrat de travail.

L'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis pour les contrats signés en 2024 devrait s'élever à 6 000 €. Cette aide exceptionnelle ne s'appliquera que pour la première année d'exécution du contrat.

Informations sur : [Aides-financieres-embauche-travailleur-RQTH developpement-de-l-apprentissage-maintient-en-2024](https://www.gouvernement.fr/info-emploi/aides-financieres-embauche-travailleur-rqth-developpement-de-l-apprentissage-maintient-en-2024)

Le circuit des documents administratifs CFA < > Entreprise

- L'Employeur avertit le CFA dès le recrutement de l'alternant en envoyant l'Attestation d'engagement et le tableau des activités professionnelles complétés, au secrétariat de l'alternance : alternance@groupe-saintjean.fr
- Le CFA prépare le CERFA du contrat d'apprentissage (à la demande de l'employeur) et édite la convention de formation
- Le CFA envoie à l'employeur le CERFA le cas échéant, la convention de formation, le planning d'alternance, la fiche descriptive du BTS, les CGV et le règlement intérieur
- Le CERFA et la convention sont signés par les 3 parties (employeur, salarié, CFA). Chaque partie conserve un exemplaire
- L'employeur dépose auprès de son OPCO, dans les 5 jours à compter de la date de démarrage du contrat, les documents (CERFA, convention de formation et tout autre document que son OPCO serait amené à lui demander)
 - ① Une vigilance doit être apportée à tous les critères de complétude, notamment les frais annexes qui sont des aides destinées aux alternants.
- L'OPCO instruit le contrat, le valide et accorde la prise en charge financière, puis en informe l'employeur et le CFA

Pour plus d'informations

www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil

www.agefiph.fr

www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23556

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/precis-apprentissage.pdf>

Vos contacts BTS MCO au CFA Groupe Saint-Jean



L'équipe du CFA reste à votre disposition

Référente de formation BTS MCO

Chargé de Relations Entreprises

Directrice Adjointe du Centre de formation

Assistante Alternance

| **Hélène HENRY**

| **Antoine LETUVÉE**

| **Soazig DOUCIN**

| **Elisabeth FERDY**

| alternance@groupe-saintjean.fr

| 02 99 87 12 12

| henry.h@lyceedelasalle.fr

| 02 99 87 12 12

| a.letuvee@groupe-saintjean.fr

| 06 19 17 41 34

| s.doucin@groupe-saintjean.fr

| 06 34 90 05 87

| e.ferdy@groupe-saintjean.fr

| 02 99 87 12 12



5 rue de la Motte-Brûlon
CS 60624
35706 RENNES cedex 7
02 99 87 12 12
www.polesup-delasalle.fr

